

Traitement des données personnelles

Devenir représentant des usagers

L'ARS Île-de-France procède à un traitement de données à caractère personnel sur le fondement de l'article 6 1. c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour permettre la désignation des représentants des usagers et de leurs suppléants et le suivi des mandats dans les Commission des usagers (CDU) de la région.

Les données à caractère personnel vous concernant (données d'identification, coordonnées, association d'appartenance et établissements de santé de rattachement) ont été collectées auprès de votre association d'appartenance. Elles sont conservées le temps du mandat puis cinq ans à compter de la cessation des missions et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents de l'ARS Île-de-France, établissements de santé de rattachement, associations habilités par le ministère des solidarités et de la santé pour délivrer la formation « de base » des représentants des usagers (France Assos Santé, Actif Santé, FNATH). En outre, certaines données (données d'identité, établissements de santé de rattachement et association d'appartenance) sont rendues publiques sur le site de l'ARS Île-de-France.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'ARS par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données de l'ARS - Immeuble "Le Curve" - 13 rue du Landy - 93200 Saint-Denis ou par courriel à l'adresse : ars-idf-dpd@ars.sante.fr

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique.